

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE - INFÉRIEURE

Siège Social : 3 Place de la Petite-Hollande NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.16 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.



LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE de la Chambre de mande au Ministre : 1° de faire étudier et diffuser les moyens de lutte contre la fièvre aphteuse ; 2° de déposer un projet de loi pour accorder des secours aux victimes ; 3° d'inclure la fièvre aphteuse et, en général, la mortalité du bétail, dans le texte en préparation sur les calamités agricoles.

LA CRISE DE LA NATALITÉ, élevée par les dernières statistiques, sera l'objet d'une interpellation de M. G. Pernot, qui demandera au Gouvernement de prendre des mesures efficaces pour conjurer la dénatalité, qui met en péril les intérêts vitaux de la nation.

LE CONSEIL SUPERIEUR DES ALCOOLS, sous la présidence de M. Barthe, a émis le vœu qu'aucune modification concernant le régime économique de l'alcool ne puisse intervenir sans consultation préalable du Conseil supérieur ; un autre vœu demande qu'une étude d'ensemble soit entreprise en vue de la définition des eaux-de-vie.

SEMENCES DE LIN : Le contingent d'importation de semences de lin à admettre en franchise pour la période du 1^{er} septembre 1937 au 31 août 1938, est fixé à 95.000 quintaux, dont 10 % sont réservés aux associations agricoles.

JUS DE FRUITS : Les producteurs français et industriels s'y rattachant, réunis en assemblée générale, ont demandé une réglementation des jus de fruits, qui distinguera nettement les jus pouvant devenir des boissons alcooliques de ceux ne pouvant normalement fournir d'alcool.

CARBURANTS FORESTIERS : Une exposition de véhicules a été inaugurée, à Angoulême, par M. André Liautey, qui a souligné l'intérêt d'une politique des carburants nationaux et annoncé le dépôt d'une proposition de loi tendant à encourager dans chaque commune la plantation d'arbres sur les terrains incultes et abandonnés.

AU CENTRE RURAL a eu lieu une présentation des différentes applications de la réfrigération mécanique à la conservation et au transport des produits agricoles ; le professeur Martel, président de l'Académie de médecine, fit une conférence sur le froid, auxiliaire de l'hygiène et de la qualité.

LES TRANSPORTEURS ROUTIERS sont autorisés, sous le contrôle des Comités départementaux, à augmenter dans une proportion maximum de 30 % les taux des tarifs de transport des marchandises, qu'ils pratiquaient antérieurement au 28 juin dernier.

Deux cents Français de moins par jour

Durant le premier trimestre de 1937, la population française a diminué de deux cents habitants par jour. M. de Saint-Just, député du Pas-de-Calais, a tenu à signaler, par une lettre ouverte au président du Conseil, cette statistique inquiétante. « Il n'y a plus un jour à perdre, dit-il justement, pour créer en France un climat favorable à la famille et pour enrayer le fléau de la dénatalité. » Et M. de Saint-Just suggère, en plus des mesures déjà adoptées ou à l'étude, l'institution du prêt au mariage.

Le prêt au mariage fonctionne déjà en Allemagne. Chaque jeune ménage reçoit une somme de 10.000 marks, remboursable à long terme. Mais à chaque naissance d'un enfant, remise est faite du quart de la somme due. Un tel système a provoqué, en quatre ans, au lieu de la dénatalité qui sévissait outre-Rhin après la guerre, un excédent de 800.000 naissances.

Les Paysans, avec nous !

L'agriculture est comme les classes moyennes. C'est à qui leur adressera les sourires les plus engageants et se chargera de défendre pour elle le programme de réformes le plus éblouissant. Tout le monde la veut libre, prospère, heureuse, et tout le monde répète, à la suite des communistes : Les paysans, avec nous ! Il n'est pas un Congrès politique qui n'ait sa journée agricole et ne se propose de mettre en œuvre, avec une infatigable énergie, tout ce qui peut servir au bien-être des populations rurales. Les cultivateurs sont très touchés d'une aussi grande sollicitude, ils voient combien ils sont aimés et choyés par les politiciens, mais ils constatent en même temps que cette tendresse se traduit, en définitive, par des charges et des contraintes nouvelles, que chaque jour on leur enlève un peu de cette liberté et de cette indépendance qui leur étaient si chères, que la politique de surcroît tend à leur ôter l'objet qu'ils ont rendu si cher : la vie toujours plus chère sans révaloriser leurs produits et que l'office du blé et les autres panacées imaginées par les marxistes n'ont pas précisément encore assuré leur bonheur.

Justement inquiet de l'action des communistes dans les campagnes auprès des travailleurs de la terre, qui d'ailleurs s'efforcent de voir qu'ils sont moins bien traités à tous égards que les ouvriers de l'industrie, ce qui les porte à désertir les campagnes et à laisser la culture à l'abandon, le parti radical-socialiste dans son congrès de fin octobre à Lille a insisté, soit dans sa déclaration générale, soit dans l'ordre du jour relatif au problème agricole, sur le danger que présentait la persistance de l'exode rural et sur la nécessité, pour l'enrayer, d'assurer aux paysans des conditions de travail et de bien-être équivalentes à celles des populations urbaines. Le parti radical a été ainsi amené à définir sa politique agricole. Il l'a faite dans une motion dont les intentions sont excellentes, mais où il y a un choix à faire entre le bon grain et l'ivraie.

Le parti radical se prononce pour la restitution à la classe paysanne d'un pouvoir d'achat équitable par la revalorisation équilibrée de tous les produits de la terre ; pour une protection énergique du marché national contre la concurrence étrangère ; pour la diminution des prix de revient agricoles par l'amélioration des conditions techniques et financières de production ; par la création d'une Caisse contre les calamités agricoles ; pour l'accélération de la politique d'équipement des campagnes en vue d'assurer aux populations rurales des conditions de travail, de confort et d'hygiène analogues à celles des villes ; contre toute politique qui ferait supporter aux cultivateurs les frais des améliorations obtenues par d'autres travailleurs ; pour l'attribution aux paysans, qu'ils soient propriétaires, exploitants, fermiers, métayers, artisans ou salariés, d'avantages équivalents à ceux qui ont été accordés aux ouvriers de l'industrie ; pour l'égalité de tous les travailleurs des campagnes et des villes en ce qui concerne les allocations familiales et les retraites pour la vieillesse ; pour l'allègement des charges supportées par la petite propriété du fait de la transmission par héritage en ligne directe ; pour l'accession plus facile des travailleurs de la terre à la propriété du sol.

On se rend compte, à la lecture de ce résumé, du mélange d'idées justes et de propositions contradictoires que contient l'ordre du jour agricole du Congrès de Lille. Certes, il est excellent d'affirmer que les cultivateurs ne doivent pas, en définitive, faire les frais des améliorations obtenues par d'autres travailleurs, et le plus sûr moyen de s'y opposer est de favoriser la revalorisation des produits agricoles, de telle sorte que leur prix de vente absorbe complètement les charges accrues qui gonflent les prix de revient. Mais alors, il faudrait supprimer la réglementation du prix du blé, imposée par l'Office d'Etat, au-dessous de sa valeur réelle. Sur tout, on devrait s'opposer farouchement à toute politique d'accroissement des dépenses publiques et du prix de revient, parce que cette politique conduit fatalement à la

baisse de la monnaie, à ces dévaluations successives qui sont beaucoup plus sensibles encore aux populations agricoles, et en général aux classes moyennes, qu'à tout le reste de la nation. Mais comment peut-on à la fois adhérer au programme de Front populaire, qui même inductiblement le pays à de graves difficultés monétaires, et se prononcer en même temps pour une politique qui sauvera les pouvoirs d'achat de l'agriculture ?

On veut, et cela est bien équitable, que les populations rurales aient, à tous égards, le même traitement, les mêmes avantages que les classes laborieuses des villes, mais il faut bien admettre que ces ajustements doivent être supportés par d'autres personnes physiques ou morales. Lesquelles ? La collectivité ? Elle ploie sous le fardeau exagérément alourdi des impôts. Le capitalisme ? Mais ce n'est pas avec les capitaux qu'on assure le bien-être permanent d'une nation, c'est avec les revenus qui, seuls, se renouvellent constamment, à la condition que la production conserve son rythme habituel et que la consommation puisse absorber la production ; à la condition aussi que l'excédent de cette production puisse être exporté complètement.

Redoutables problèmes ! Il ne suffit pas pour les résoudre, même partiellement, de s'occuper de l'amélioration du standard de vie d'une classe sociale, ouvrière, agricole, etc. Tout se tient et tout s'enchaîne dans l'économie nationale qui elle-même est influencée directement par la politique générale et singulièrement par la politique financière du pays.

C'est pourquoi les populations de nos campagnes, qui ont du jugement, de la finesse et du bon sens, sont beaucoup moins sensibles à l'étalage qu'on fait devant elles de ces programmes dont elles savent la vanité, qu'à l'affirmation par les pouvoirs publics d'une politique financière, économique, monétaire tendant à stabiliser les charges nationales et à ne s'engager qu'avec toute la prudence nécessaire dans la voie des réformes, lesquelles sont forcément subordonnées aux possibilités nationales, c'est-à-dire à un état suffisant de prospérité économique. Ce problème n'est pas affaire de répartition, de redistribution des richesses, c'est d'abord un problème de maintien et d'augmentation de ces richesses.

Voilà ce que la démagogie politique se refuse à accepter. Et tout le mal vient de cette incompréhension.

Maurice DUVAL.

Concours des Vins au Concours Général Agricole de Paris

Comme l'an dernier, nous organiserons, en mars 1938, à Paris, dans l'enceinte du Concours Général Agricole, un grand Concours-Exposition des Vins de notre département : Muscadet - Gros Plant - Pinots - Vins rouges de la Loire, etc.

Que les vignerons, qui désirent concourir, se fassent inscrire dès à présent au siège de la Confédération, 3, place de la Petite-Hollande, à Nantes. Des instructions leur seront données en temps utile.

R. R.

LES TARIFS des Chemins de Fer et l'âge-limite des enfants

Le relèvement des tarifs des chemins de fer, concomitant de beaucoup d'autres, est chose pénible pour toutes les familles chargées d'enfants.

Il convient, toutefois, de féliciter le Conseil Supérieur des Chemins de Fer et les Réseaux d'avoir porté à 4 ans, au lieu de 3, l'âge-limite des enfants transportés gratuitement, et à 10 ans, au lieu de 7, celui des enfants bénéficiant du demi-tarif.

Un Brin de Causette...

Les purnaux avant publié un entrefilet qui manquait point de sel : « Jerlin — D'après un rapport publié par le ministère des finances du Reich, on a du soir contre 20.000 contribuables fraudeurs, durant l'année fiscale qui vient de s'écouler. Les amendes ainsi perçues représenteraient la somme de 70 millions de marks, soit de 700 à 800 millions de francs. »

Alors, la fraude fiscale augmente en Allemagne ? On croyait qu'avait que les Français capables de vilénies pareilles, car chez nous on est né un tantinet frondeur — et not' Bonnet national en savant quelque chose.

C'est point not' faute si que nous sommes venus au monde coiffés, non d'un bonnet d'âne, mais d'un bonnet symbolique, c'est-à-dire de Marianne, emprunté à la Phrygie. Confondons pas avec la Régie. Un bonnet qui nous tombe en d'ssus du nez, qu'allant nous faire cracher une douzaine de milliards supplémentaires. Gare aux compressions et aux représailles...

Car malheur à celui qui aura truqué, fait de fausses déclarations, ou péché par omission ! Y sera quasiment pincé, sauté et poivé pour le restant de ses jours. Seuls les gros fraudeurs, ceusses qui le feront au culot, pourront marcher la tête haute — même recevoir un bout de ruban. — Ren de changé sous le soleil.

Ne fraudez point la gabelle — pardon, la gabelle, qu'on disait autrefois, au temps où les seigneurs nous imposaient su le sel. An'hui, c'est les papiers du Père Septeur qui sont saletés. On nous empêche comme des pions, avant Noël. Pour mieux nous manger.

A force de tirer su une corde, elle finit par pêter. Les contribuables finiront par en avoir marre de terjours emplit le tonneau — l'éternel tonneau des Danaïdes ! V'là pourquoi en France, comme chez les Nazis, chez tous les peuples compressés, les fraudeurs, les resquilleurs forment une escouade de pus en pus nombreuse. Le Fisque avant beau tendre son filet, y en avant qui trouvant le moyen de passer en mailles. Et bonsoir la compagnie !

Combien de capitaux qui s'étaient déguisés en courant d'air, qu'avant pris la poudre d'escampette, his-touère de point se transformer en francs flottants.

Mais si que l'or, l'argent, les monnaies avant des ailes, la terre, les maisons, terjous les autres choses qui nous entourent, étant de bonnes prises pour les impôts. Point moyen de les camoufler. Point moyen de toucher un objet qui ne soye imposé — et à pus forte raison de revenus qui ne soient grignottés par le Fisque. L'impôt finit par boulotter l'impôt. Comme des crabes dans le même panier... En n'oublions point que nous avons payé, au Pays, le pus lourd de tout les impôts — c'est-à-dire du sang ! Veulent y avec avoir not' piau, par d'ssus le marché ?

maître Jeannot

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX ET UNIS, MIEUX NOUS POURRONS DEFENDRE NOS INTERETS !

« Bien de famille paysan »

Le « bien de famille » insaisissable

La loi du 12 juillet 1909 a créé en France le « Bien de famille insaisissable », à l'image du « Homestead américain » pour en assurer la conservation. En matière agricole, le Bien de Famille doit comprendre : Maison, bâtiments d'exploitation et terres d'une valeur de 100.000 francs au plus, habités et exploités par le propriétaire et ses enfants, au besoin avec un domestique ou ouvrier en plus.

La constitution se fait par donation, testament, ou déclaration à un notaire. Après 2 mois d'affichage et de publication, l'acte est soumis à l'homologation du Juge de Paix, puis transcrit.

Le Bien devient insaisissable, sauf renonciation, par les époux propriétaires, qui doit être soumise au Tribunal.

Au décès de l'un des époux, s'il existe des enfants mineurs, le Juge de Paix peut ordonner la prolongation de l'indivision jusqu'à la majorité du plus jeune.

La Loi des Finances du 31 mars 1931 a exonéré le Bien de Famille des droits de succession, à la condition que les héritiers en ligne directe s'engagent à continuer l'exploitation dans les mêmes conditions pendant 5 ans.

Résultat de cette législation

Elle est peu répandue ; son succès très médiocre a été loin de correspondre, pour l'agriculture, à celui de la loi sur les habitations à bon marché pour la population urbaine.

Cela tient à un certain nombre de causes dont les principales résident dans les formalités trop compliquées et dans l'insaisissabilité qui enlève du crédit au propriétaire.

Intérêt du bien de famille paysan

En modifiant la loi, elle pourrait rendre de grands services dans le monde paysan et constituer un élément non négligeable parmi ceux qui devraient être mis en œuvre, sans délai, pour lutter contre l'exode rural dont notre Pays souffre si gravement que son existence et sa vie même sont en péril.

150.000 travailleurs ont quitté la terre annuellement depuis 15 ou 20 ans. Avec les familles que beaucoup de ces travailleurs entraînent avec eux, cela représente certainement plus de 200.000 personnes ; c'est-à-dire une foule capable de remplir chaque année une ville plus grande que Nantes.

Et le mouvement a pris, depuis 1936, un rythme encore beaucoup plus rapide.

Cet exode s'aggrave de ce fait qu'il ne touche pas seulement des ouvriers, des domestiques, des fermiers, des métayers, mais aussi, et de plus en plus, un nombre considérable de petits propriétaires.

Un des motifs en est que nos lois successorales morcellent indéfiniment la terre, de telle façon que beaucoup ne se trouvent plus disposer d'une surface suffisante pour leur permettre de vivre.

Nécessité d'une réforme de la loi

Au cours de sa dernière séance, la Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure a longuement étudié la question du « Bien de Famille Paysan ».

Elle propose l'assouplissement de la loi de la façon suivante :

DEFINITION
Le Bien de Famille Paysan devrait s'entendre de toute exploitation, quelle que soit son importance, comprenant maison et dépendances habitées par le propriétaire et sa famille et de terres cultivées manuellement par eux et susceptibles de les faire vivre.

CONDITIONS

Il pourrait être constitué par simple déclaration devant le Juge de Paix. Le déclarant indiquerait s'il entend ou non rendre le Bien de Famille insaisissable, après que le Ju-

ge de Paix lui aura expliqué les conséquences de l'insaisissabilité. En cas d'option pour celle-ci, la déclaration sera transmise aux hypothèques pour en aviser les tiers.

INDIVISION PROLONGÉE

Au décès du propriétaire ou de sa femme, le Juge de Paix, sur demande de l'un des intéressés ou du Conseil de Famille, pourra prolonger l'indivision jusqu'à la majorité du plus jeune des enfants pour éviter des partages et liquidations désastreuses des Biens de Mineurs.

ATTRIBUTION DU « BIEN DE FAMILLE »

Si le père ou la mère de famille, par acte de donation, ou par testament a désigné celui ou ceux des enfants auxquels il désire voir revenir le Bien de Famille, le Juge de Paix devra le leur attribuer et déterminer les soultes que l'attributaire aura à payer à ses co-héritiers, d'après estimation faite par des experts, qui auront toute liberté de leur évaluation. Et cela, alors même que cette attribution dépasserait la quotité disponible. Cette disposition est d'ailleurs appliquée en Alsace-Lorraine, elle devrait être étendue partout.

Le Président du Tribunal, sans frais de procédure, sera substitué au Juge de Paix quand la valeur des Biens dépasse 40.000 francs. Les soultes devront être payées dans un délai de 5 ans. En cas de vente avant la fin de ce délai, elles seront réglées sur les prix de vente, dès que les acquéreurs auront payé.

EXONERATION DE DROITS
L'exonération de droits de succession accordée par la loi du 31 mars 1931 pour le Bien de Famille devrait s'appliquer au Bien de Famille Paysan, à concurrence de 80.000 francs de valeur et à la condition que les héritiers en ligne directe s'engagent à continuer pendant 5 ans l'exploitation dans les mêmes conditions.

CAS DES HERITIERS NON REMUNERES

Les héritiers restant à travailler sur le Bien de Famille avec le père ou la mère sans être ni véritables salariés, ni associés dans l'exploitation, devraient au moment des partages, pouvoir faire entrer l'estimation des salaires qu'ils auraient dû recevoir dans les comptes avec leurs co-héritiers et en être réglés, sans que leur créance, au point de vue fiscal, n'augmente les droits de succession.

La même règle devrait s'appliquer pour toutes les exploitations agricoles, même ne constituant pas un Bien de Famille Paysan, et également au cas où le Chef de Famille fermier exploite avec un ou plusieurs de ses enfants.

Aurons-nous le blocage et la distillation obligatoire ?

En l'état actuel de la législation viticole, pour qu'il y ait blocage, il faut que les ressources arrivent à 76 millions d'hectolitres ; pour qu'il y ait distillation, 78 millions.

Sur les ressources nous connaissons un des éléments, le stock déclaré : 10.480.000 hectolitres.

Il faudrait donc que les déclarations de récolte atteignent 65.520.000 hectos pour qu'il y ait blocage, et 67.520.000 hectos pour qu'il y ait distillation.

La récolte de 1936 avait été de 51.025.836 ; pour qu'il y ait blocage, il faudrait donc un dépassement de 14.494.164 hectos, soit 28,40 %.

Pour qu'il y ait distillation, un dépassement de 16.494.164 hectos, soit 32,52 %.

D'après la récapitulation provisoire des déclarations des communes au 15 novembre, l'augmentation serait de 10,33 % dans le Gard ; de 24,89 dans l'Aude ; de 28,71 dans les Pyrénées-Orientales... On voit qu'il est encore prématuré de faire des pronostics.

La 14^e Foire-Concours des Vins, à Ancenis

La XIV^e Exposition et Foire-Concours des Vins de l'arrondissement d'Ancenis, des communes de Mauves et Thouaré, des cantons de Champloceaux, de Saint-Florent-le-Vieil, de Montrevault, de Candé et de la commune d'Ingrandes-sur-Loire, organisés par le Comité d'Initiative d'Ancenis et de la région, en collaboration avec le Syndicat Viticole, auront lieu les 11, 12 et 13 décembre 1937, à l'Hôtel de la Villa d'Ancenis.

Voici le Règlement du Concours : Tous les propriétaires récoltants, sans exception, peuvent exposer leurs vins.

Seuls, les propriétaires de l'arrondissement d'Ancenis, des communes de Mauves et Thouaré, des cantons de Champloceaux, Saint-Florent-le-Vieil, de Montrevault, de Candé et de la commune d'Ingrandes-sur-Loire sont admis à concourir.

Aucune colisation de droit de place pour le concours ne sera demandée aux exposants.

Chaque exposant prenant part au concours devra fournir gratuitement deux bouteilles bouchées de chaque catégorie de vin qu'il désire faire concourir.

Seules les bouteilles dites « Champloceuses » seront admises pour le concours.

Les bouteilles prenant part au concours devront être présentées le samedi 11 décembre 1937, de 8 heures à 11 heures, à la Mairie d'Ancenis ; elles devront porter sur une étiquette volante fixée au goulot :

1. Le nom du propriétaire.
2. Le nom de la commune d'origine du vin.
3. La nature du vin.

Les personnes ne pouvant se déplacer pour apporter leurs vins le 11 décembre pourront les envoyer à partir du jeudi 9 décembre, à l'adresse du Comité d'Initiative, Mairie d'Ancenis.

Les vins vieux pourront être exposés, mais ne prendront pas part au concours qui est réservé aux vins nouveaux.

Les vins prenant part au concours sont divisés en deux régions comportant pour chacune la même série de prix. Les récompenses consisteront en diplômes et médailles d'or ; diplômes et médailles d'argent ; diplômes et médailles de bronze.

Première région : Vins des cantons de Champloceaux, Saint-Florent-le-Vieil, de Montrevault, de Candé et de la commune d'Ingrandes-sur-Loire.

Deuxième région : Vins de l'arrondissement d'Ancenis et des communes de Mauves et Thouaré.

Chaque vin de ces deux régions est divisé en six catégories de vins :

1. Vins blancs (récolte 1937) ; 2. Muscadets ; 3. Pineaux ; 4. Malvoisies ; 5. Gros plants (les Pineaux et Malvoisies concourront séparément) ; 6. tous les vins blancs n'appartenant pas à ces catégories et hybrides.

Vins rouges (récolte 1937) : 1. Gamays ; 2. Cabernets ; 3. Grolots ; 4. Othellos ; 5. tous les vins rouges n'appartenant pas à ces catégories et hybrides.

Le premier prix de muscadet de chaque région concourra pour un prix d'honneur objet d'art.

Les adhésions seront reçues chez M. Dupuis, rue des Morices, Ancenis, jusqu'au 7 décembre.

Les industries se rapportant aux produits et aux appareils viticoles, viticoles et agricoles sont invitées à participer à la Foire en exposant leurs produits ou fabrications.

Concours d'Aviculture

Un concours d'Aviculture et de Lapins de pure race se tiendra à Ancenis, le dimanche 12 et lundi 13 décembre, dans l'enceinte de la Foire. Le règlement sera appliqué par la « Société Avicole de l'Ouest ».

En 2^e PAGE :

La Défense fruitière

LA DÉFENSE FRUITIÈRE

Nous laisserons-nous « Bananiser » ?

Les producteurs, transporteurs et importateurs de bananes coloniales se sont récemment réunis à Paris, pour faire le point de la situation du marché et décider s'il y avait ou non, lieu de planifier les expéditions en France, s'il y avait ou non, lieu de continger les envois sur la métropole.

Un parlementaire influent de la Guadeloupe donne, dans « La Presse Coloniale », les conclusions adoptées par ce congrès bananier où, en pressions-nous de le souligner, l'agriculture métropolitaine ne fut pas invitée à donner son avis.

On y aurait admis :

1° Qu'il n'y a pas, pour l'instant, de surproduction bananière ;

2° Que la consommation française devrait atteindre 2.200.000 quintaux pour la campagne 1937-38 ;

3° Que la banane n'est pas assez consommée en France, qu'il faut « la faire connaître dans les villages les plus reculés et y assurer un approvisionnement régulier » ;

4° Qu'il faut donc repousser toute idée de contingentement et de limitation des envois par application d'une quelconque standardisation.

Si nous sommes bien renseignés, ces résolutions ont été adoptées par une majorité comprenant, outre le commerce et les transporteurs, les représentants des Antilles, contre une minorité faite des planteurs d'Afrique Occidentale.

La thèse du libéralisme intégral, de la libre concurrence, de la « bananisation » forcée de nos marchés est essentiellement celle des délégués de la Martinique et de la Guadeloupe.

Aussi bien trouve-t-on dans les délibérations des organismes locaux de ces colonies, l'exposé détaillé d'une aussi folle politique. Nous ne citerons qu'une référence.

Le 12 février 1937, la Chambre de Commerce de Pointe-à-Pitre adoptait un rapport où il était précisé :

« Si on pratiquait une politique du prix moyen, il ne serait pas téméraire de penser que la consommation (française) pourrait atteindre 4 millions de quintaux, ce qui représenterait à peu près 10 kilos par tête d'habitant. »

« Il ne peut plus être question de sauver le marché de la banane par des cours artificiellement soutenus. L'heure est arrivée, au contraire, de forcer la consommation par une concurrence de prix moyens avec les autres prix. »

Nos colons des Antilles ne cachent pas leurs ambitions.

En deux mots comme en cent, ils veulent imposer leurs bananes au consommateur français et se substituer aux autres producteurs nationaux.

Signalons en passant que ces ambitions effrénées sont fondées sur les résultats du passé.

Les exportations de bananes de la seule Guadeloupe sont passées de

550 kilos en 1921 à 26.142.342 kilos en 1935 et 35.093.800 kilos en 1936 !

Devant de tels chiffres — l'appétit vient en mangeant — il n'est plus d'obstacles à leurs prétentions.

Sauf celui — qu'ils oublient — que doit immédiatement dresser devant elles toute l'agriculture française.

La banane n'est pas en effet, le produit concurrent de nos seuls fruits métropolitains.

Elle l'est aussi des agrumes nord-africains.

Elle est également, par substitution, un concurrent direct de nos fromages et indirect du sucre (confitures) et du blé (pâtisserie).

L'estomac et le porte-monnaie du consommateur n'étant pas extensibles, tout accroissement de consommation de bananes se fait au détriment des autres productions alimentaires.

Reste donc à savoir si la paysannerie française se laissera priver, un peu plus, des débouchés qu'elle possède au profit exclusif de quelques sociétés financières de bananiers transporteurs et importateurs.

Reste à savoir si l'agriculture française, de plus en plus accablée sous les charges grandissantes, admettra le développement d'une anarchie nouvelle sur des marchés qu'au prix de sacrifices, trop souvent méconnus, elle a péniblement assainis depuis cinq ans.

Fort habilement, certains porte-paroles des bananiers antillais chantent les airs connus et populaires sur l'intérêt du consommateur.

Ce qu'ils ne disent pas, c'est que leur politique de la banane bon marché est aussi une politique de banane de qualité inférieure.

Et ils espèrent bien tirer parti, pour le bourrage systématique du consommateur, de la publicité d'Etat, qu'un arrêté ministériel du 19 juin 1937 a instituée.

Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question.

Fort habilement aussi, certains porte-paroles des bananiers antillais invoquent l'intérêt des paysans de chez eux.

Or, si nous sommes bien renseignés, ceux qui mènent le jeu parlent surtout au nom de puissantes sociétés financières, dont les bilans et les bénéfices laisseraient tout pantois les paysans métropolitains.

S'appuyant sur les bénéfices considérables que leur laisse la production du rhum et du sucre, ces sociétés ne risquent rien à faire... momentanément, une politique de la banane bon marché, pour diminuer les concurrences et rester ensuite les maîtres de la situation.

DU FRETAY,

Secrétaire général de la Confédération des Producteurs de Fruits et Légumes.

GRAMINEES ET LÉGUMEUSES, PAR LA POTASSE, VIGOREUSES EN PROPORTIONS HARMONIEUSES RENDENT LES HERBES SAVOUREUSES.

Le Traitement économique des Arbres fruitiers

Chaque année, à pareille époque, nous incitons nos adhérents à soigner leurs arbres fruitiers, pour obtenir des fruits sains et abondants. Ces traitements, contre les parasites et insectes, sont aujourd'hui indispensables. Les poires et pommes à couteau, de belle apparence, se vendent à un prix rémunérateur, et notre récolte française est insuffisante pour faire face aux besoins de la consommation.

Nous avons fait, en Loire-Inférieure, de nombreuses expériences, pour comparer, d'une part l'efficacité des divers produits, d'autre part le prix de revient de chaque traitement. Au Comité de Vertou, notamment, ces essais ont été poursuivis sous la direction de M. Le Bot, professeur d'agriculture, adjoint à la Direction des Services agricoles, et ont été très concluants — en particulier en 1934, où les fruits, plus nombreux et plus sains, se sont vendus avec priorité chez les marchands.

Les traitements sont de deux sortes : ceux d'hiver et ceux de printemps. Nous ne parlerons que des traitements d'hiver, car la saison en est proche. Ce sont, du reste, les plus indispensables, les plus économiques et les plus commodes à faire.

Ils consistent en badigeonnages, ou mieux, en pulvérisations. Non seulement il s'agit de bien « lessiver » le tronc, pour faire pénétrer l'ingrédient sous les vieilles écorces, où se cachent les parasites, mais encore il faut atteindre le sommet, l'extrémité de toutes les branches fruitières — ce que l'on néglige parfois, bien à tort !

L'arsenal des drogues est très nombreux. Nous en avons déjà parlé longuement, les autres années...

On a préconisé d'abord la chaux ; mais son action est incomplète. On a aussi utilisé le sulfate de fer. Il n'est pas convenable de faire durcir les écorces d'une façon nuisible.

On trouve aujourd'hui, dans le commerce, quantité de produits, tout préparés, en petites boîtes ou en bidons, agissant comme antiparasitaires et insecticides. Plusieurs sont très actifs, mais, malheureusement, leur emploi est relativement

couteux. Pour fixer les idées, nous pouvons indiquer un prix de 16 à 20 francs par 100 litres de solution, soit 32 à 40 francs par barrique, ce qui représente une moyenne de 4 à 5 francs par pommier — quelquefois davantage, selon l'état de propriété des arbres.

Les huiles d'antracène seraient idéales comme effet. Mais on leur reproche, non sans raison, d'encrasser les appareils à pulvériser et d'être d'un emploi plus laborieux. L'an dernier, il fallait compter au moins 4 francs de remède par barrique. Les huiles anthracéniques sont cependant à conseiller dans certains cas, comme dans la lutte contre le kermès. (Ce dernier se rencontre sur les pommiers.) Lorsqu'elles sont émulsionnées, on peut leur ajouter deux kilos de sulfate de cuivre par barrique, pour remédier à la fois contre la tavelure.

Enfin, nous avons essayé, en 1934, le permanganate de potasse. C'est un produit très efficace, qui nettoie bien les arbres et a une action oxydante énergique contre les parasites. Additionné de chaux et de sulfate de cuivre, il arrive à être le moins cher des ingrédients, pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers. Il en faut 700 grammes par barrique, ce qui fait 7 francs environ. La chaux et le sulfate en plus, on arrive à un prix de revient n'excédant guère 10 francs.

D'après les expériences de 1934, le permanganate de potasse a donné d'excellents résultats. Il ne détériore pas les pulvérisateurs et ne bouche pas les jets. Une seule application, en février, suffit pour des arbres en état normal. Pour les vieux arbres, très sales, deux applications seraient à conseiller la première année.

Puisent nos adhérents suivre ces quelques directives et soigner énergiquement leurs arbres, durant cette période de repos de la végétation. Nous serons toujours heureux de connaître les résultats obtenus par chacun, ainsi que toutes remarques, observations ou suggestions qu'ils pourraient nous transmettre, dans l'intérêt de la collectivité agricole et pour l'amélioration de notre production fruitière.

Le greffage des vieux arbres

De la Pomologie Française :

L'été et l'automne permettent de noter bon nombre d'arbres dont la qualité des fruits ne répond nullement à nos besoins, ou les laisse parce qu'ils produisent régulièrement, ou simplement, parce qu'on oublie de les rabattre en hiver pour les greffer au printemps suivant.

On les laisse aussi parce qu'il semble difficile de les greffer, et cependant, rien n'est plus facile que de les régénérer par la greffe en couronne.

Quoi de plus rapide que cette opération qui nous donne un arbre jeune et vigoureux en si peu de temps ? Il faut y penser, voilà tout.

L'emploi de la paraffine dans ce greffage de gros sujets est à conseiller, il est plus simple, moins coûteux que les onguents à froid ou à chaud. J'insiste seulement sur l'emploi de la paraffine très chaude, on dépense beaucoup moins et l'adhérence est meilleure ; ne pas craindre de brûler les greffons, il n'y a aucun danger.

POUR VOS SOINS DENTAIRES

Pas de discours, Maison de confiance Prix imbattables à qualité égale Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr. Nous soignons les Ass. sociaux au tarif DENTISTES d'HIDALGO de PARIS Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes A.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie

AVIS

A la suite de très nombreuses demandes, qui nous parviennent, de Pneumona des Frères de Saint-Gabriel, nous avisons ceux qui souffrent d'une affection des bronches, telle que rhume, bronchite, grippe, pneumonie et bronchopneumonie, qu'ils trouveront cet excellent remède, sous toutes ses formes, dans toutes les bonnes pharmacies, et notamment chez MM. Martin pharmacien, qui de la Maison-Rouge, à Nantes-Méneux, à Glisson, et Bertrand, à Vallet. Le concentré N° 1 (cas graves) : 25 fr. La dose faible N° 2, liquide : 15 fr. — Comprimés : 13 fr.

SIMPLE QUESTION

A la deuxième séance de la Chambre des députés du 11 juin dernier, à la suite d'une intervention de M. Chichery, rapporteur de la Commission de l'Agriculture, sur le projet de loi instituant les pleins pouvoirs douaniers, M. le Ministre de l'Agriculture répondit (J. O., page 1932) :

« Je ne puis m'engager à maintenir ne varier les taux des taxes sur les licences qui sont un des éléments de négociations indispensables dans certains cas, mais je ne veux point engager la politique agricole sans avoir consulté, comme je le dois sur ce point aussi, les Commissions compétentes. »

Or, les taxes sur les licences de pommes et poires ont été réduites de 50 % le 15 septembre.

Les « Commissions compétentes » de la Chambre et du Sénat ont-elles été consultées sur ce point ?

Dans l'affirmative quel fut leur avis ?

PAR L'HERBE, LA POTASSE DONNE LA VACHE DE CLASSE AU LAIT RICHE EN MATIÈRE GRASSE PRODUCTEUR DE BEURRE EN MASSE.

LES TAUPES

Les taupes font tous les ans de très gros dégâts dans les prairies. Pour chercher leur nourriture, elles creusent des galeries où elles poursuivent les insectes, les vers du sol.

Ces insectes et ces vers ont une légère utilité, en ce sens que par leurs galeries l'air va porter aux microbes l'oxygène nécessaire à leur vie, mais encore faut-il que la terre ne soit pas trop tassée.

Ils sont surtout nuisibles, car ils attaquent les jeunes racines, les sectionnent, et empêchant la nourriture de pénétrer dans les plantes, les font dépérir.

La taupe aurait donc une utilité incontestable en les détruisant, mais ses galeries sont absolument indésirables, aussi le cultivateur avisé, qui ne veut ni vers, ni insectes, ni taupes dans sa prairie, aère son sol par un léger coup de herse en hiver (et les microbes du sol sont satisfaits) et par ce coup de herse, enfouit une fumure phospho-potassique.

Les scories potassiques, à cet égard, rendent des services remarquables.

L'action de la sylvinite sur les insectes n'est pas de les tuer, mais de les faire fuir. Tant pis pour le voisin qui ne traite pas aux scories potassiques. C'est chez lui que se retrouveront les insectes, vers et taupes.

C'est en novembre, décembre ou janvier, selon l'état d'humidité des terres, que cette opération réussit le mieux. R. DE DREUZY.

Comment nous soignons nos Arbres fruitiers AUX ÉTATS-UNIS

(Suite et fin)

En me basant sur les résultats que nous obtenons en Amérique, je suis certain que si vous faites, en France, des applications d'insecticides en pulvérisation, mais nous avons abandonné cette méthode dans la lutte contre les insectes et maladies sur les pommiers et poiriers. Au contraire, sur les pêchers et dans les champs de coton, nous employons les poudrages par les machines spéciales ou par les avions.

Nous conseillons aux agriculteurs de faire les traitements complets dans une partie de leurs vergers, afin qu'ils puissent se rendre compte des résultats.

Nous nous permettons d'appeler votre attention sur le fait que, s'il est absolument indispensable de faire le traitement d'hiver, cela ne servirait pas à grand-chose, si on ne continuait pas les autres traitements. Sans ces derniers, on constaterait peu ou point de différence à la récolte entre les produits des arbres traités et ceux des arbres non traités, qui seraient, comme les autres, attaqués.

Pour permettre aux agriculteurs de se rendre compte eux-mêmes de ce qui précède, nous leur conseillons de prendre une partie de leur verger pour faire une seule application d'hiver et de faire des applications complètes dans une autre partie.

Nous avons mentionné, à diverses reprises, les huiles blanches minérales émulsionnées. Ce genre de produit est connu depuis de nombreuses années comme un excellent insecticide, mais en raison du fait que cet insecticide n'avait pas été soigneusement étudié, des dommages ont été causés dans le passé, par son emploi. Comme ce produit est, de par sa nature, très délicat, le producteur ne doit jamais acheter une huile et l'émulsionner lui-même. Les huiles convenables pour le graissage ne le sont pas comme insecticide, car les huiles sont bonnes pour les moteurs ne sont pas satisfaisantes pour détruire les insectes et ne sont pas inoffensives aux tissus des plantes. Il ne faut pas confondre les huiles minérales avec les huiles anthracéniques, car ces dernières brûlent le feuillage très rapidement et, comme insecticides, ne peuvent pas être comparées aux huiles minérales.

Les appareils

Les appareils pour les applications des insecticides ont été étudiés, aux États-Unis, avec beaucoup d'attention. Les machines utilisées dans nos grands vergers ont des réservoirs d'une capacité d'au moins 800 litres et travaillent avec deux lances, distribuant le produit sous une pression d'au moins 10 kilos. La plupart des appareils modernes travaillent avec deux lances, sous une pression de 28 kilos, avec un débit de 60 à 200 litres par minute.

Dans les plus grands vergers, les agriculteurs ont installé des pompes centrales fixes à très forte pression, distribuant les liquides insecticides et antiparasitaires dans des tuyaux souterrains munis de connexions sur tout leur parcours, pour permettre de fixer des lances. Ce système est coûteux, mais a d'énormes avantages pour les applications des insecticides.

Le producteur américain attache une attention particulière à la pression et au débit de ses appareils, parce qu'il considère que ces deux facteurs sont en relation directe avec les résultats obtenus.

Les poudrages

Nous avons aussi essayé de faire des applications d'insecticides en pulvérisation, mais nous avons abandonné cette méthode dans la lutte contre les insectes et maladies sur les pommiers et poiriers. Au contraire, sur les pêchers et dans les champs de coton, nous employons les poudrages par les machines spéciales ou par les avions.

La récolte des fruits

Aux États-Unis, nous éclaircissons les fruits. Evidemment, il n'est pas agréable d'entrer dans un verger et de détruire des fruits, mais cela est indispensable ; sinon, le fruit sera petit et de moindre valeur.

En taillant légèrement les arbres chaque année, pendant les mois d'hiver et en éclaircissant les fruits quand il y a une forte récolte, on peut arriver à ce que les arbres produisent une récolte normale chaque année.

La question des variétés est très importante, et le producteur américain ne tient pas à en avoir plus de trois ou quatre dans un verger. Il essaie d'avoir plusieurs rangées d'une variété dans un carré et de les espacer à travers le verger. Cela rend plus facile la cueillette et le traitement.

Le producteur américain essaye de trouver des variétés convenables pour sa région et d'en avoir plus de trois ou quatre dans un verger. Il essaie d'avoir plusieurs rangées d'une variété dans un carré et de les espacer à travers le verger. Cela rend plus facile la cueillette et le traitement.

Il n'est pas indiqué d'avoir trop de variétés, car il est trop difficile de les traiter et cela complique la cueillette des fruits. Il n'est pas non plus recommandé d'avoir un verger avec une seule variété, car beaucoup de variétés de pommes et de poires sont stériles par elles-mêmes et doivent être en contact avec d'autres variétés, par l'intermédiaire des abeilles, qui transportent le pollen nécessaire pour former le fruit.

La question de la cueillette est assez importante. Aux États-Unis, on apporte les mêmes précautions, dans leur manipulation, que s'il s'agissait d'œufs. Le fruit qui tombe à terre, même celui qui tombe pendant la cueillette, n'est jamais emballé ni expédié. En effet, ce fruit est toujours abîmé et, même si on ne peut pas voir qu'il n'est pas sain, il commencera à s'abîmer plus tard et, une fois emballé, au contact de bons fruits, il abîmera les autres.

Le fruit qui tombe de n'importe quelle façon est soit vendu sur place en vrac, soit donné aux bestiaux.

Pour la cueillette des fruits, les personnes chargées de ce travail sont toutes munies d'échelles et de sacs spéciaux. Les fruits sont placés avec soin dans ces sacs et descendus de l'échelle avec précaution. On les met alors, toujours avec soin, dans des caisses qui sont transportées à un hangar central pour l'emballage, où un matériel a été installé pour le tri des fruits par grosseur, couleur et perfection. La plus grande partie de ce travail est faite mécaniquement, mais cependant on emploie des femmes pour retirer les fruits endommagés par les insectes et les maladies cryptogamiques.

La vente des fruits

Les fruits sont habituellement séparés en trois catégories, selon la grosseur et la qualité. Chaque fruit est alors enveloppé dans un papier huilé et placé dans des boîtes ou des paniers.

Les fruits sont ensuite examinés par un inspecteur du gouvernement, pour s'assurer qu'ils correspondent aux indications de l'étiquette.

On les met alors dans des chambres frigorifiques ou dans des wagons frigorifiques qui les transportent aux halles centrales pour la vente.

En règle générale, les producteurs américains sont organisés pour que tous les fruits soient expédiés et vendus sous leurs propres marques. Chaque marque fait de la publicité et, en raison de cette propagande et aussi de l'excellente présentation des fruits, la consommation par tête d'habitant est beaucoup plus élevée qu'en Europe.

Tout est standardisé, à un tel point qu'on peut toujours être certain de la sélection et de la qualité des fruits offerts, qui sont achetés sans même être vus par les revendeurs, parce qu'ils savent que, dans chaque catégorie, les fruits sont semblables comme forme, grosseur et qualité.

Les fruits américains sont vendus à Paris de 5 à 6 francs le kilo et, même à ce prix, sont vendus rapidement. Sur ce prix, la somme qui revient au producteur américain, pour sa marchandise proprement dite, est de moins de 1 franc, sur laquelle cependant il arrive à faire un bénéfice. S'il produisait un fruit inférieur, il perdrait de l'argent chaque année.

Conclusion

Quand je compare la situation de la France à celle de l'Amérique, je trouve que le producteur français a d'énormes possibilités, car il n'est pas obligé de traiter ses vergers aussi souvent que le producteur américain, il n'est pas obligé de les irriguer, et il n'a pas à expédier ses fruits à de grandes distances pour être vendus. De plus, personne ne conteste l'excellence de la saveur et du goût des fruits français. Il y a, en France, un sol et un climat uniques pour la culture des fruits.

Le public français apprécie bien une belle pomme rouge, et il veut la peine, pour les agriculteurs, de chercher les bonnes variétés rouges comme les « Délicieuses », « Jonathan », « Mac Intosh » et « Winesap », qui s'acclimatent bien dans la plupart des régions fruitières en France.

Il y a aussi certaines variétés de pommes rouges françaises qui pourraient être très demandées si elles étaient standardisées et connues.

Il n'y a aucune culture aujourd'hui qui soit capable de rendre un bénéfice comparable aux arbres fruitiers, et même avec la crise actuelle en Amérique, la culture des fruits est la seule qui donne un bénéfice net aux agriculteurs.

Si le producteur français applique les traitements nécessaires en utilisant les moyens de contrôle qui sont à sa disposition et étudie la question comme il faut, nous sommes certains que l'avenir lui réserve d'immenses possibilités.

M. H.-J. GRADY,

Entomologiste, Délégué technique de la California Spray Chem. Corp. en Europe.

SUR LA PRAIRIE EN POTASSANT ON A UN FOIN ABONDANT SAVOUREUX, ODORENT RICHE ET NOURRISSANT.

Chasseurs

Pêcheurs

Utilisez les billets de week-end P.O.-Midi, qui vous permettront de voyager avec 40 % de réduction, délivrés au départ de Nantes pour les localités suivantes : Oudon, Ancenis, Anetz, Vairades, Montreuil, Ingrandes-sur-Loire, Champtocé-sur-Loire.

Validité : du samedi au dimanche à 24 heures, ou du dimanche au lundi à 24 heures.

Validités spéciales à l'occasion des fêtes légales.

Renseignez-vous dans les gares.

IMPORTANTES PÉPINIÈRES DE TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

prix courant franco sur demande. E. LEMERLE, 67, rue de Glisson, Nantes.

Gants en Caoutchouc

En véritable Para gris, pour l'épandage de l'acide.

Grande taille, la paire..... 25 » En vente à nos Bureaux du Syndicat, 3, place de la Petite-Hollande, Nantes.

FUMURE DES PRAIRIES

A part quelques régions d'herbages et un petit nombre d'exploitations agricoles très bien tenues, il est attristant de constater combien, dans notre région de l'Ouest, la majorité des cultivateurs prend peu soin de ses prairies, alors qu'il n'est peut-être pas de culture qui réponde mieux aux avances faites et aux engrais qui leur sont apportés.

Nous avons bien souvent expliqué à nos lecteurs, avec documents à l'appui, qu'une bonne fumure phospho-potassique augmentait considérablement non seulement le rendement mais encore, ce qui est au moins aussi important, la qualité de l'herbe ou du foin récolté.

Nous voudrions seulement aujourd'hui rappeler au cultivateur qu'il y a de nombreuses raisons qui militent cette année en faveur d'une fumure intensive des prairies.

1° Les scories et les engrais potassiques, qui constituent dans notre région la base de la fumure des prairies, sont des engrais très bon marché ; le prix, départ mines, des sels de potasse, en particulier, n'a pas encore augmenté et se trouve exactement le même que celui pratiqué à l'automne dernier.

2° Par suite de la sécheresse de l'été, les réserves en foin ont été fortement entamées et le cultivateur a tout avantage à tirer, le printemps prochain, le maximum de fourrage de ses prairies. Nous connaissons des cultivateurs qui, cette année, ont acheté pour plus de mille francs de foin, alors qu'ils auraient pu éviter cette dépense en épandant, l'hiver précédent, pour moins de 300 francs d'engrais phospho-potassiques sur leurs prairies.

3° Le prix des aliments de remplacement pour le bétail (riz, tourteaux, etc...) a beaucoup augmenté ; ces aliments se trouvent aujourd'hui très cher ; le cultivateur a donc tout avantage à tirer économiquement, par l'apport d'engrais, le maximum de rendement de ses prairies.

Dans ces conditions, tout cultivateur soucieux de ses intérêts n'hésitera pas à épandre cette année, sur ses prairies, au moins :

400 kilos de scories et
400 kilos de sylvinite riche à l'hectare.

Etant donné même le bas prix actuel de ces engrais, le cultivateur a nettement avantage à doubler les doses ci-dessus indiquées, et l'effet de ces engrais se marquera ainsi pendant deux ou trois ans.

Dans les terres fortes et manquant de chaux, il sera préférable de remplacer la sylvinite par le chlorure de potassium ; un sac de chlorure remplace deux sacs et demi de sylvinite.

Il y a double intérêt à épandre ces engrais dès maintenant :

1° L'action de ces engrais sera d'autant plus marquée sur la première coupe qu'ils seront mis plus tôt. Il n'y a aucun risque d'entraîner par les eaux de pluie, l'acide phosphorique et la potasse étant énergiquement retenus par le pouvoir absorbant du sol.

2° Les prix des sels de potasse augmentent toujours dans notre région au 15 décembre, par suite de la suppression de la parité de transport.

J. VALENTIN,

Ingénieur agronome,

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX ENGRAIS DE BASE

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 22 Novembre 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BŒUFS.....	9 90	9 00	7 50	10 00	5 95	4 95	3 75	6 57
VACHES.....	9 70	8 00	7 00	11 00	5 82	4 40	3 50	7 05
TAUREAUX.....	8 40	7 70	7 00	8 90	5 05	4 23	3 50	5 50
VEAUX.....	13 40	12 00	11 00	14 30	8 05	6 85	6 05	8 85
MOUTONS.....	16 30	12 00	9 60	17 70	8 15	5 65	4 22	8 85
PORCS.....	10 28	9 72	7 56	10 72	7 20	6 80	5 30	7 50

Du Jeudi 25 Novembre 1937

BŒUFS.....	10 10	9 40	7 60	10 80	6 05	5 00	3 80	6 70
VACHES.....	9 90	8 20	7 20	11 20	5 95	4 50	3 60	7 15
TAUREAUX.....	8 60	7 90	7 20	9 40	5 15	4 35	3 60	5 65
VEAUX.....	13 40	12 00	11 00	14 30	8 05	6 85	6 05	8 85
MOUTONS.....	16 30	12 00	9 60	17 70	8 15	5 65	4 22	8 85
PORCS.....	10 28	9 72	7 56	10 72	7 20	6 80	5 30	7 50

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE : 20 vœux ; 40 porcs.
MAINE-ET-LOIRE : 110 bœufs ; 75 vaches ; 25 taureaux ; 140 vœux ; 70 moutons.
VENDEE : 90 bœufs ; 70 vaches ; 15 taureaux ; 120 moutons.
MORBIHAN : Néant.

A la Commission des Cours

La Commission des cours a pris les décisions suivantes :
Bœufs et vaches : hausse de 0,20, toutes qualités.
Taureaux : pas de changement.
Vœux : hausse de 0,10 en extra, 0,30 en 1^{re}, 0,40 en 2^e et 3^e qualités.
Moutons : hausse de 0,20 en extra, 0,30 en 1^{re}, 0,50 en 2^e, 0,40 en 3^e qualité, au kilo de viande nette.
Porcs : sans changement.

Les Vaches à grand rendement diminuent le prix de revient

L'amélioration de la qualité des laits de ramassage est étroitement liée à la valeur productive des troupeaux. Dans l'état présent des choses, les producteurs de lait se contentent beaucoup de peine et sont relativement mal payés de leurs efforts, parce qu'ils gardent dans leurs étables un trop grand nombre de mauvaises vaches. Par l'exploitation d'un meilleur matériel, grâce à l'application des règles de l'alimentation rationnelle et de la sélection, ils pourraient obtenir des quantités de lait égales à celles qu'ils obtiennent actuellement avec un effectif d'animaux plus faibles.

Normalement, on peut confier à un vœux de 16 à 18 vœux, dont la production individuelle moyenne est de 8 à 10 litres par jour ; avec 12 vœux donnant 15 litres, le rendement laitier resterait le même, et le temps nécessaire pour la traite serait réduit de plus d'une heure chaque jour. Admettons que le temps ainsi gagné soit utilisé, par l'ouvrier, au pansage des animaux, au maintien de l'étable en bon état de propreté, et au nettoyage minutieux du matériel de laiterie, qui pourrait créer, de cette manière, une stérilisation efficace — nous pourrions ainsi obtenir, sans dépenses supplémentaires, une amélioration considérable de la qualité des laits recueillis.

Comme le prix de revient du lait est en rapport avec le rendement moyen des animaux, le producteur possédant un troupeau de bonnes laitières se trouve mieux favorisé que les éleveurs de bétail médiocre ; il est donc assez facile d'obtenir que les propriétaires des animaux qui alimentent les grandes villes comprennent qu'il est de leur intérêt de produire des laits suffisamment riches en matière grasse, aussi pures que possible en germes microbiques, exempts de microbes de maladies transmissibles à l'homme, lorsqu'une organisation bien comprise du ramassage et de la vente permet de payer plus cher les laits qui présentent des garanties de bonne qualité.

Les éléments du prix de revient du lait sont, par ordre d'importance, le coût des aliments distribués aux animaux, l'amortissement de la valeur des vaches, les dépenses de main-d'œuvre, le coût des interventions du vétérinaire, et la part des frais généraux de l'exploitation agricole imputable à la vacherie. Pendant le séjour au pâturage comme pendant la période de stabulation, le prix des fourrages consommés rapporté à l'unité de volume du lait produit, est d'autant plus faible que le rendement journalier de l'animal est plus élevé.

L'amortissement de la valeur d'une vache dépend de l'écart entre son prix d'achat considéré comme bête laitière et son prix de vente pour la boucherie à l'issue de sa carrière laitière ; il est également en rapport avec le nombre de lactations effectuées par la bête dans l'étable, et avec la quantité totale de lait obtenue pendant ces lactations. Si nous négligeons les autres facteurs qui sont indépendants de la sorte de bétail utilisé, nous pouvons ainsi définir ce qu'il faut entendre par une vache de bonne qualité ; la bon-

ne laitière est une vache harmonieusement conformée de manière à pouvoir donner, après abattage, un bon rendement en viande, qui pèse entre 500 et 700 kilos, et qui, bien alimentée, se montre capable de fournir au moins, entre 5 et 11 ans, 4.000 kilos d'un lait contenant environ 40 grammes de matières grasses par kilogramme. Ces exigences sont sensiblement égales au tiers du rendement maximum observé sur des vaches de races européennes placées dans des conditions de production se rapprochant de la pratique agricole courante, lequel peut être fixé à environ 12.000 kilos.

La valeur nutritive du lait pour l'alimentation humaine dépend de sa valeur calorifique, rapportée à l'unité de volume ; elle dépend aussi de sa richesse en matières azotées, en matières minérales et en vitamines. La valeur calorifique est sous l'étroite dépendance du taux de la matière grasse. Cette valeur est d'environ 750 calories par kilogramme de lait à 40/1000 de matière grasse. Si l'on néglige les écarts, suivant les races dont l'ampleur ne dépasse pas une vingtaine de calories, l'on peut admettre que la valeur nutritive du lait, considérée au point de vue de l'apport d'énergie que cet aliment représente, varie considérablement avec la teneur en matière grasse correspondante. Les laits dont le taux butyrique est supérieur à 40/1000 sont plus utiles à produire que les laits pauvres en graisse, et il faut s'efforcer de rechercher, par une sélection attentive et efficace, les vaches qui possèdent la précieuse faculté de fournir de pareils laits à n'importe quel moment de leur période de lactation.

André-M. LEROY,
Chef de travaux de zootechnie à l'Institut National Agronomique.

LA POTASSE SUR LES PRAIRIES SE MÊLANGE BIEN AUX SCORIES PAR LA HERSE IL FAUT L'ENFOURIR OU LÉGÈREMENT LA RECOUVRIR.

Société des Eleveurs de la race Maine-Anjou

La réunion générale annuelle des membres de la Société des Eleveurs de la race Maine-Anjou, aura lieu à Château-Gontier, à l'Hôtel de Ville, à 11 heures, le jeudi 9 décembre 1937, jour de la Foire aux Poulaillers. Les membres de la Société sont instamment priés de bien vouloir assister à cette réunion.

ORDRE DU JOUR
Procès-verbal de la dernière assemblée générale ;
Comptes exercice 1936 ;
Election et renouvellement d'une partie des membres du Bureau et du Conseil d'Administration.
Questions diverses.

Le Président :
X. DE QUATREBARBES.

Crésyl-Jeyes

Véritable crésyl microbicide, antiseptique, le plus puissant contre la fièvre aphteuse, désinfectant d'une innocuité parfaite, adopté par les Ecoles Nationales Vétérinaires. Le bidon d'un litre, 16 fr. 50. Remise à nos Adhérents.

AUTRE MARQUE, recommandée, 10 francs le bidon d'un litre. Remise à nos Adhérents.
En vente au Syndicat, à Nantes.

Défendez-vous contre la fièvre aphteuse

ou «COCOTTE»

SOINS À DONNER AUX ANIMAUX MALADES

En raison de l'extension de l'épidémie de fièvre aphteuse, il convient de rappeler les principales indications sur les soins à donner aux animaux malades.

Dans la forme normale de la maladie, la guérison naturelle est de règle en une quinzaine de jours ; la fièvre tombe après la rupture des vésicules aphteuses et l'appétit revient dès que la bouche n'est plus douloureuse. Les boiteries s'atténuent et disparaissent avec la cicatrisation des lésions digitales.

Cependant des complications assez graves et même de la mortalité surviennent fréquemment. Par une hygiène régulière et bien comprise, on peut hâter l'évolution de la maladie et éviter des accidents graves. Ne jamais donner aux animaux d'alimentation forcée, à la bouteille, par exemple, car on achève d'irriter la muqueuse et la langue. D'autre part, on risque également de provoquer de la pneumonie par corps étranger, en raison d'une déglutition difficile, qui oblige les aliments à passer parfois dans la trachée. Dans ce cas, la pneumonie dégénère en gangrène et provoque la mort du sujet. De plus, par l'alimentation forcée, on oblige les animaux à avaler des aphtes qui sont particulièrement virulents.

Il suffit de mettre à la disposition des malades de l'eau fraîche, des barbotages très clairs, de l'herbe fraîche ou du foin de bonne qualité, non poussiéreux.

Sur les éruptions de la mamelle, faire simplement des applications de pommade adoucissante. Si très souvent on constate des mammites à la suite de la fièvre aphteuse, cela tient surtout au fait qu'au moment de la traite, les animaux souffrent, se défendent, et ainsi la traite est incomplète, il reste dans la mamelle une certaine quantité de lait qui s'acidifie, voit se multiplier de nombreux microbes, d'où inflammation de la mamelle et apparition d'une mammite, qui peut être plus ou moins longue et plus ou moins grave. Pour éviter cet accident, il faut traire régulièrement tous les animaux en état de lactation et faire une traite complète.

Pour les lésions digitales, maintenir les animaux sur des litières très sèches, abondantes et propres, nettoyer les ongles et les espaces inter-digitaux avec une brosse douce, pour appliquer une solution antiseptique à base de sulfate de cuivre ou d'eau de Javel dans la proportion de 30 grammes de sulfate de cuivre par litre d'eau, ou d'une cuillerée d'eau de Javel par litre d'eau.

Si des décollements d'onglons ou des infections interdigitaux avec abcès se produisent, il est souvent nécessaire de dégrader largement les surfaces nécrosées et quelquefois d'appliquer un pansement.

Il convient également de signaler le rôle curatif du sérum antiaphteux, dont malheureusement le prix de revient est trop cher, ce qui limite surtout son emploi aux animaux de valeur (taureaux reproducteurs) ou de poids (bœufs de travail). Ce sérum antiaphteux empêche l'aggravation des lésions ainsi que la plupart des complications, et il exerce une influence heureuse sur l'évolution de la maladie.

Vis-à-vis des vœux, chez qui on observe une certaine mortalité, il est le traitement de choix.

Comme l'on peut s'en rendre compte, il n'existe pas un véritable traitement de la fièvre aphteuse. C'est d'ailleurs ce qui fait le succès de réclames sans nombre, pour des médicaments nouveaux lancés à chaque épidémie, et contre lesquels on ne saurait trop mettre en garde le monde agricole.

Il en est de la fièvre aphteuse comme de la rougeole dans l'espèce humaine, certaines mesures sanitaires permettent de l'éviter et ce sont surtout des mesures d'hygiène et les soins appropriés et continus aux malades qui en empêchent les complications.

H. VARENNE,
Directeur des Services Vétérinaires de Maine-et-Loire.

POUR combattre le surmenage, la neurasthénie, la gastralgie, la prémenstruelle et toutes fatigues.

LE NERVOTHYL

LE PLUS PUISSANT RÉGÉNÉRATEUR DE LA SANTÉ

16 francs dans toutes Pharmacies ou Laboratoire PINCHINAT, 12, rue Jemmapes, NANTES

Des Primes pour les Chevaux de selle

Par décision du 25 octobre 1937, M. le Ministre de l'Agriculture, sur la proposition de M. de Saint-Palais, directeur général des Haras, a décidé de fixer à huit cent cinquante francs (850 fr.) le montant de la prime allouée aux propriétaires nésseurs des chevaux de selle, pour chaque cheval de demi-sang acheté par le Service de la Remonte de l'Armée au cours de l'année 1937.

Cette prime sera payée aussitôt que les crédits nécessaires auront été mis à la disposition de l'Administration.

La Bruche du Haricot

Quelques agriculteurs de notre département viennent de nous faire parvenir des haricots secs complètement détériorés par les attaques des Bruches, appelées communément Charançons.

Nous nous trouvons là en présence des dégâts bien caractérisés de la véritable bruche des haricots. C'est encore un cadeau des pays étrangers. Les premières attaques importantes ont été découvertes, voici une trentaine d'années, dans le Midi, Pyrénées-Orientales, Provence, et les premiers insectes nous venaient d'Espagne et d'Afrique du Nord. Depuis, inlassablement, ce parasite étend sa zone d'action et sa grande multiplication rend, dans les endroits contaminés, la culture du haricot sec presque impossible.

Contrairement à la bruche des petits pois, qui ne dépose qu'un œuf par gousse, la bruche du haricot dépose abondamment chaque fois et il n'est pas rare de trouver quatre à six larves par grain. Il est facile de se rendre compte que celui-ci n'aura plus alors aucune valeur, ni comme aliment ni comme semence. La plupart des variétés lui conviennent et dans les échantillons parvenus, des Soissons, des Beurre, ont été infestés sans aucune distinction.

Qu'est-ce que la Bruche et comment se comporte-t-elle au cours de l'année.

La Bruche est un petit coléoptère, de couleur brunâtre se rapprochant des charançons, mais ne possédant pas de rostre. L'adulte est plus chargé que chez ceux-ci et l'aspect général est plus trapu. L'insecte adulte mesure 2 à 3 millimètres de longueur. Les hibernants commencent à réapparaître dans la seconde quinzaine de juin, alors que les haricots ont leurs cosses bien formées et les grains déjà développés. Deux ou trois jours après leur apparition, les adultes s'accouplent et les femelles pondent. A l'état adulte, à cette saison les dégâts sont nuls.

Pour effectuer sa ponte la femelle va déposer ses œufs en petits paquets de 10 à 20 unités unies entre eux par un mucus blanc jaunâtre qui les fixe au support. Elle choisit généralement les gousses de haricots et pond sur la ligne de suture de celle-ci, mais la dissémination des œufs peut se faire sur les feuilles mêmes du haricot.

L'incubation varie avec la température, de 5 à 20 jours, mais est en moyenne de 12 jours. Il naît alors de petites larves pourvues de pattes qui vont se promener sur la gousse avant de pénétrer à l'intérieur. Dans les trois jours qui suivent sa naissance, la larve entre dans la gousse puis s'introduit dans une graine. Elle subit alors sa première mue et se transforme en une sorte de petit asticot, sans pattes, à corps incurvé, globuleux, blanchâtre avec la tête brune. Cette larve va se nourrir des tissus de la graine pendant trois semaines environ. Ses dégâts forment une loge et ont resté ses déjections. Vers la fin de sa vie larvaire elle va se découper une cavité dans l'épiderme du haricot pour favoriser sa sortie future. Elle se nymphose alors à l'intérieur de sa loge. Les transformations successives pour l'amener à l'état de bruche vont durer de 15 à 18 jours. Dans les contrées chaudes les insectes nouveaux vont pondre à leur tour et donner une deuxième génération. Dans nos régions, l'insecte reste dans les grains jusqu'à la récolte. Dès que les haricots sont rentrés au grenier, il sort, pond et se reproduit tout l'hiver à la cadence d'une génération toutes les six semaines, émettant rapidement la destruction de toute la récolte.

Comment lutter contre la Bruche

Les dégâts sur les cosses sèches sont très faciles à reconnaître, celles-ci étant perforées de nombreux trous ; aussi dès la récolte, il y a lieu d'éliminer ces produits contaminés et de les détruire par le feu. Les grains bruchés sont assez mal acceptés des animaux, les déjections des larves restant à l'intérieur leur communiquent une saveur acre.

Généralement, dans nos campagnes, le battage ou l'égrenage des haricots se fait aux moments perdus, suivant les besoins ; il serait avantageux de l'effectuer dès la récolte et d'éliminer par triage tous les grains atteints. Les haricots sains seraient conservés dans un coffre désinfecté auparavant par le gaz sulfureux.

Quand la récolte est très abondante, le triage manuel devient plus difficile, aussi est-il nécessaire d'envisager la désinfection complète du tas à l'aide du sulfure de carbone (20 gr. par m³). Si le grenier est lui-même infesté par les bruches, on détruit celles-ci soit avec du sulfure de carbone à raison de 200 grammes par mètre cube de capacité, soit par le gaz sulfureux provenant de la combustion du soufre à raison de 30 grammes par mètre cube. Afin de faciliter la combustion, on y ajoute un peu de salpêtre et le mélange est mis sur un support à 1 mètre environ du plancher. Ce deuxième procédé est moins dangereux, car le sulfure de carbone est très inflammable. Pour qu'il ait réussi, il est nécessaire d'assurer une étanchéité suffisante du grenier et de laisser agir les vapeurs insecticides pendant au moins 48 heures.

Un moyen très pratique pour con-

server des semences à l'abri des bruches consiste à mettre celles-ci dans une caisse en bois à couvercle et dans la masse inclure quelques feuilles de papier buvard imprégné de tétrachlorure de carbone qu'on recouvre de haricots sur 10 à 15 centimètres d'épaisseur.

En Amérique, l'emploi de la chaleur à 55/60° appliquée pendant 20 minutes détruit les bruches tout en conservant la faculté germinative des grains. De plus, le haricot légèrement desséché par ce traitement conviendrait beaucoup moins au parasite qui ne l'attaquerait plus ensuite.

Les grains conservés par le froid aux environs de 0° ne craindraient aucun dégât, l'éclosion des jeunes larves ne pouvant se faire.

Ces moyens de lutte s'appliquent pendant la conservation des grains. Durant le stade de végétation de la plante, il sera plus difficile d'organiser la lutte contre l'insecte.

Le producteur doit essayer d'empêcher l'éclosion des œufs, et la pénétration des larves à l'intérieur des cosses où elles se trouvent alors complètement à l'abri. Vers la mi-juin, une pulvérisation d'une émulsion d'huile d'arachide à 2 %, additionnée de nicotine, appliquée en deux fois à 8 jours d'intervalle amène une destruction des œufs et des jeunes larves. On pourrait faire l'émulsion suivante :

Huile blanche, 1 l. ; acide oleique, 0 l. 5, mélangés à part, puis y ajouter 10 centimètres cubes de sulfate de nicotine et émulsionner le tout dans 100 litres d'eau.

Si les cosses doivent être consommées fraîches, ne les récolter que 3 jours au moins après le traitement et les laver comme il faut avant consommation.

Pratiquement, l'emploi de ces traitements doit permettre au producteur de limiter les dégâts des bruches, mais comme pour le doryphore, il faudra s'habituer à cultiver en sa présence. Le rôle des génétistes sera alors de créer des variétés qui, par leur précocité, leur composition propre, pourront résister aux attaques de cet hôte indésirable.

P. MICHOT,

Ingénieur agricole.

(La Terre Tourangelle).

Les plus puissants

ENGRAIS SALMON

reconstituants du sol

Pour éviter les accidents

Munissez vos taureaux d'un anneau fixé à demeure aux naseaux. Conduisez-les toujours avec des bâtons fixés à ces anneaux.

Munissez les animaux méchants qui ont l'habitude de mordre.

Pendant la traite, entravez les vaches laitières rétives.

Ne vous tenez pas debout sur un instrument en marche, ou assis sur le timon d'une voiture.

Ne faites jamais avancer ou reculer un attelage sans avoir prévenu la personne travaillant sur la voiture.

Dans un lieu public, sur une route, avant de faire avancer ou reculer un attelage, bien vérifier s'il n'y a pas, devant ou derrière, des enfants qui s'amuseront ou des personnes qui causeront, etc...

PRAIRIES, PACAGES, PATURES

ONT DE POTASSE GRAND BESOIN

C'EST PAR CETTE NOURRITURE

QUELLES DONNENT DU BON FOIN.

Traitement d'hiver des Arbres fruitiers

Tous produits. Nous consulter au Syndicat à Nantes.

Ce journal ne vous coûtera rien...

si vous effectuez vos achats chez les nombreux commerçants, qui accordent une remise à nos adhérents, UNE SEULE EMPLETTES (chaussures, vêtements, chapeaux, lingerie, bijouterie, maroquinerie, quincaillerie, etc...) PEUT VOUS REMBOURSER VOS 10 FR. DE COTISATION SYNDICALE...

BIEN MIEUX, sur toutes vos dépenses de ménage, ou d'exploitation, vous pouvez réaliser annuellement D'APPRECIABLES ECONOMIES et ce n'est là qu'un avantage accessoire du Syndicat.

Un moyen très pratique pour con-

Vers l'Organisation des Marchés des Produits agricoles

Les présidents et délégués de l'Union nationale des syndicats agricoles et des associations nationales spécialisées, Confédération générale des producteurs de lait, Confédération générale des planteurs de betteraves, Confédération générale des producteurs de fruits à cidre, Confédération générale des producteurs de fruits et légumes, Association générale des producteurs de lin, Association générale des producteurs de blé, se sont réunis le 23 novembre, 18, rue des Pyramides, afin d'examiner la situation des marchés des produits agricoles. Les présidents et délégués ont affirmé leur désir de mener une action commune pour affranchir l'écoulement des produits agricoles de l'emprise de l'Etat et de la domination des concentrations industrielles et commerciales. Ils ont décidé de répondre aux justes préoccupations des masses paysannes et du Parlement devant les projets de conventions professionnelles obligatoires, en mettant au point les bases sur lesquelles devrait reposer une législation nouvelle permettant aux producteurs, par leurs groupements syndicaux et coopératifs, de discuter librement avec leurs acheteurs et d'organiser peu à peu les marchés de produits agricoles.

Le producteur doit essayer d'empêcher l'éclosion des œufs, et la pénétration des larves à l'intérieur des cosses où elles se trouvent alors complètement à l'abri. Vers la mi-juin, une pulvérisation d'une émulsion d'huile d'arachide à 2 %, additionnée de nicotine, appliquée en deux fois à 8 jours d'intervalle amène une destruction des œufs et des jeunes larves. On pourrait faire l'émulsion suivante :

Huile blanche, 1 l. ; acide oleique, 0 l. 5, mélangés à part, puis y ajouter 10 centimètres cubes de sulfate de nicotine et émulsionner le tout dans 100 litres d'eau.

MACHINES A COUDRE STELLA

78^e ANNÉE D'EXISTENCE
1.000 MACHINES EN STOCK
LE PLUS GRAND CHOIX DE MEUBLES
STELLA - NANTES
21, Chaussée de la Madeleine
CATALOGUES - RENSEIGNEMENTS
Démonstrations - Liste des Agents
gratuits sur demande.
CYCLES, TRICYCLES, TANDEM.
pour tous les goûts.
— A TOUS LES PRIX —

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF
Pour une seule insertion : 5 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

280. — A louer, pour le 1^{er} novembre 1938, FERME de 12 hectares environ, à la Couronnerie, section de Doulon. S'adresser à M. Bertrand, 77, rue du Coudray, Nantes.

282. — A vendre, BEAUX PLANTS DE VIGNES, boutures et racinés, choix extra. — Blancs : 4986, 5279, 5409, 8206, 10173, Baco 22 A, Bertille 450. — Rouges : 4643, 5437, 5455, 7053, 8357, 8745, 8748, 10096, 10878, Gaillard N° 2, Bertille 2862, Baco N° 1. — Plants greffés s/3309, choix extra ; Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Gamay, Gros-Lot, Malvoisie ; Hybrides greffés ; Blancs : 8753, 10173, 10868, Seyve-Villard 5276. — Rouges : 5455, 7053, 8365, 8745, 8748, 10096, 10878, 11803. Authentiquement garantis. Prix sur demande. Souscription ouverte pour toutes variétés de plants pour automne 1938, aux meilleures conditions. — S'adresser chez Allard Jules fils, au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

289. — A affermer, pour le 23 avril ou le 1^{er} novembre 1938, UNE BORDERIE de 6 hectares, terres, prés, vignes, très bon terrain et facile à exploiter. S'adresser au Syndicat.

290. — A vendre, cause cessation exploitation, SUPERBE REPRODUCTEUR NORMAND, 16 mois. Prix modéré. S'adresser à Monnier, Saint-Etienne-de-Mer-Morte.

296. — A vendre POTEAUX ARDOISE et FIL DE FER galvanisé, état neuf. S'adresser à M. Gérard, propriétaire, Sainte-Marguerite, Pornichet.

297. — A affermer, pour le 1^{er} novembre 1938, FERME de 19 hectares, commune de Carquefou. S'adresser à M. Pineau, greffier, à Carquefou (Loire-Inf.).

298. — A vendre à l'amiable, UN MOTEUR système Rose, à huile lourde, 10-12 chevaux, et matériel de moulin, en bloc ou au détail, le tout en parfait état. S'adresser à M. Viaud, Moulin de la Juilliennais, Saint-Etienne-de-Montluc (L.-I.).

299. — A vendre très beaux PLANTS DE PEUPLIERS Suisse régénérés. S'adresser M. de la Brosse, Ordennes, Sainte-Pazanne.

300. — A vendre d'occasion, cause double emploi, UN CAMION PLATEAU à patentes. S'adresser chez M. René Daguin fils, chemin des Fromentaux, au Lion-d'Or, Nantes.

DEMANDES

164. — On demande JEUNE HOMME sachant conduire les chevaux, pour culture de vigne, libre le 1^{er} décembre ou 1^{er} janvier. S'adresser au Syndicat.

166. — On demande de suite MA-

Corporation ou la mort

S'unir ou mourir, est un nouveau slogan lancé par M. Flandin après tant d'autres.

Il est profondément vrai sur le plan politique générale, évidemment, mais il est encore plus vrai, quoi qu'il arrive, sur le plan paysan.

Mais nous disons, nous, Corporation ou la mort, parce que vouloir unir les politiciens est un travail d'Hercule tel, que nous croyons vraiment qu'ils seront obligés de choisir l'autre solution. Par contre, réunir les hommes dont le mode de vie et la profession, et par conséquent, les intérêts, sont identiques, apparaît comme une facilité qui emportera tout quand les hommes seront décidés à voir vraiment en face les réalités et non les fausses apparences qui les masquent à leurs yeux.

Au surplus, quels que soient les chemins que l'on prenne actuellement ou que l'on prendra demain, la corporation est en marche et il n'y a plus de place pour d'autres systèmes, alors qu'on nous refuse de la mettre au point et de l'appliquer dans l'agriculture, en nous accusant, avec la plus entière mauvaise



Fangoise des ténèbres

PAR

CHARLES FOLEY

— Comment pour la première fois ? C'est ici que votre châtelaïn a été élevé, a grandi près de sa mère jusqu'à ses quatorze ans ! Que supposez-vous donc, Bastien ?

— Rien de précis, Mademoiselle. Mais la confiance même que me témoigne Madame m'oblige à la méfiance. Et puis... Et puis, j'ai beau me raisonner, je ne peux pas me persuader que cet individu-là... je veux dire le Monsieur d'hier, vieux avant l'âge, pas distingué, avec cette voix de rogomme et ces allures fuyantes, soit le fils de Madame !

— Est-il si mal ?

— Peut-être pas. Mais je me le figurais tellement mieux ! La déception, sans doute, me pousse à exagérer. D'ailleurs, Mademoiselle va voir ce... Monsieur le Fils ?

— Très probablement.

— Mademoiselle le reconnaîtrait-elle ?

— Oui, je crois... quoique ce fût une assez fugitive vision.

— Mademoiselle voudrait-elle bien, après sa visite à Madame, me dire si ce rude-là ressemble à Monsieur Xavier ? J'ai à cœur d'apprendre que Mariette ne s'est pas trompée.

— Eh bien, je vous le dirai. Et, si je constate une ressemblance, j'avertirai marraine.

— Cela vaudrait mieux. Toutefois ne l'inquiétez pas trop, cette pauvre Madame !

— Marraine est brave, Bastien. Mais me voici à vingt pas du peron. Au revoir et comptez sur moi.

La garde souleva sa cape et gagna rapidement l'aile gauche où se trouvaient l'office et les cuisines, pendant que Mlle de Verseuil gravissait les marches et traversait lentement la terrasse.

La jeune fille songeait à ce qu'elle venait d'entendre. La joie qu'elle se promettait de sa visite en était étrangement troublée.

— Quelle mine explorée, marraine ? constata Elisabeth surprise, en pénétrant dans le salon. A peine arrivé, l'enfant prodige vous aurait-il déjà parlé de repartir pour l'Indochine ?

— Non. Pourquoi cette question, chérie ?

— Parce que je ne vous vois pas aussi joyeuse que je l'imaginais et aussi parce que votre fils n'est pas auprès de vous.

— Il est dans le parc, en train de fumer sa pipe, — répondit la châtelaïne avec un rire sarcastique et nuancé de dépit. J'ai promis de le faire avertir par un coup de cloche lorsque tu arriverais.

— Voulez-vous que je dise à Célestine ?

— Non, tout à l'heure. Je désire, avant la venue de Xavier, causer quelques minutes avec toi.

— Je vous trouve toute chose, marraine. Qu'y a-t-il ?

— Un grand étonnement...

— Déjà ?

— Oui, déjà... et je m'en attriste. Je dois avouer notre désaccord, beaucoup plus que je n'en veux à Xavier. Dès l'abord, je me suis montrée vive, autoritaire, irritée. C'est que, depuis son arrivée, ce garçon n'a fait que me blesser et me décevoir. Etant aveugle, je ne puis juger de son physique, mais j'augure mal de son moral. Tout ce qu'il dit me déplaît.

La châtelaïne mit sa filleule au courant de ce qui s'était passé. Ensuite, se tendant, ce qui lui arrivait rarement, elle ajouta :

— Son absence autorisait mes rêves, ses lettres entretenaient mes espoirs. D'un seul coup sa présence et ses paroles ont détruit mes illusions. Loin de remplir et de renouveler ma vie, son retour me donne une sensation de vide. Il me semble que l'horizon s'est rétréci, borné, puis muré. Homme, Xavier ne réalise en rien ce qu'il promettait enfant. Je ne lui pardonne pas de n'être plus le fils idéal que j'attendais depuis vingt ans !

Désolée de ce qu'elle entendait, Elisabeth essaya de réagir, de se consoler elle-même en consolant sa vieille amie.

— N'avez-vous pas jugé votre fils sommairement et sévèrement ? Ne vous alarmez-vous pas trop vite ? Ne vous insinuez-vous pas trop vite de le bien connaître ? Au premier rapprochement, les dissidences, les heurts sont inévitables. Dans l'ambiance paisible et sociale du manoir, l'humeur, les façons, les idées de votre fils évolueront et s'adouciront. Soyez plus indulgente, il deviendra moins brusque. En complaisances réciproques, l'accord se fera lentement mais sûrement. L'affection renaitra d'une entente affirmée d'estime et de sympathie.

— Je voudrais te croire, sage en-

fant ! Mais, cette fois, tes conseils n'auront pas raison de mon scepticisme. Dès que je me sens en présence de ce garçon-là, dès qu'il parle, même avant de saisir le sens de ses paroles, d'instinct j'entre en défiance et m'insurge...

— Oh ! marraine, que dites-vous ?

— La vérité, hélas ! Je m'en blâme, je m'en repens... mais l'animosité me reprend dès qu'il est là ! Je n'y peux rien. Tu me trouves injuste et dure ?

— Un peu. Après votre tendresse enthousiaste, exaltée, cette antipathie subite me surprend à tel point que je n'ose plus me prononcer.

— Tu vas l'entendre. Et, ce qui ne m'est pas encore permis, tu vas le voir. Promets-moi, après cet entretien, de me dire ton impression.

— J'y ajouterai ce que je pressentirai de son caractère.

— Ce que j'en devine me suffit. Aveugle, j'ai simplement recouru à tes yeux. Peins-moi Xavier tel qu'il te paraît, sans souci de me faire ou de ne pas me faire de peine. C'est secondaire. Donc ne me ménage pas.

— Cela sera difficile, bonne amie : vous êtes sa mère !

— Oh ! si peu... depuis qu'il est revenu !

Ce cri de poignante détresse émut

profondément Elisabeth.

— Eh bien je serai franche je vous le jure.

Silencieuses, les deux femmes se serrèrent la main.

Puis Mme de Saint-Rambert souffla :

— J'espère que Xavier serait assez empressé pour venir de lui-même. Son oubli m'oblige à le faire appeler.

— Son oubli... ou sa discrétion, marraine.

— Sa discrétion ? Ah ! parlons-en ! Sonne Célestine et dis-lui de donner le coup de cloche.

CHAPITRE VII

En dépit de sa sagesse et de sa prudence, Mlle de Verseuil s'était, depuis longtemps, imaginé que la présentation de Xavier serait une heure de joie intime et tendre. Mais, par les confidences angossées de sa marraine, cette entrevue devenait une scène troublante d'enquête où les flammes et l'amour n'étaient plus que des questions accessoires.

Dès l'entrée de Xavier, aux premiers regards, la jeune fille fut défavorablement impressionnée.

(A suivre.)

Fourrages

Paille de blé :
hottée... 260
pressée... 265
Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ lieux de production

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 24 novembre.

Artichauts, les 12, 18 fr. — Betteraves, les 12, 5 fr. — Carottes, le paquet, 1 fr. — Céleri rave, les six, 6 fr. — Céleri branches, les six, 4 fr. — Choux pommés, les 16, 20 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, les 12, 4 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Haricots verts, le kilo, 7 fr. — Laitues, les 20, 4 fr. — Mâche, le kilo, 2 fr. — Navets, le paquet, 0 fr. 75. — Oignons, le paquet, 1 fr. 50. — Poireaux, la botte, 6 fr. — Poires, le kilo, 4 fr. — Romaines, les 12, 3 fr. — Radis, les 12, 4 fr. — Raisins, le kilo, 5 fr. — Tomates, le kilo, 2 fr. — Pommes, le kilo, 1 fr. 50. — Scorsonères, le paquet, 1 fr. 50. — Salafis, le paquet, 2 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 65.

Pommes de Terre

Marché des Innocents

Paris, le 24 novembre.

Les 100 kilos vrac, sur wagon, départ : Henaut, Loiret, 100 ; Royale d'Orléans, 86 ; Jully Bretagne, 70 ; Mayette Bretagne, 53 à 46 ; Duchesse Bretagne, 45 à 46 ; Saucisse rouge Bretagne, tout venant, 40, grosse tréte 45 à 50 ; Vendée, 76 à 77 ; Loiret, 60 ; Loire-Inférieure, 44 ; Early Sarthe, Poitou, Touraine, 64 à 65 ; Etoile du Nord Loiret, 45 à 46 ; Fin de Siècle Bretagne, 43 ; Beauxais Sarthe, 40 à 42 ; Élia Bretagne, 36 ; Flouche Bretagne, 44 ; Yonne, 40 ; Wohlmann Seine-et-Oise, 34, et féule, 30 à 32 ; Géantes bleues ou blanches et Maerker Bretagne, 34 à 35 ; Eerstelingen Nord, 45 à 47 ; Oise, Somme, Aisne, 48 ; Sarthe, Maine-et-Loire, 49 ; Loiret, 50 ; Ronde jaune Bretagne, 36 ; Sarthe, 39 ; Mayenne, 37 ; Maine-et-Loire, 40 ; Loiret, 40 à 42 ; Creuse, Auvergne, 40 ; Alsace, 35 ; Rosa Marne, 83 ; Ardennes, Meuse, 80 ; Sarthe, 83 ; Loiret, 80 ; Morbihan, 68 ; Côtes-du-Nord, 70 à 72.

Carottes

Marché calme. Les 100 kilos vrac, départ : Auxonne, 60 à 70 ; Poitou, 60 ; Loon, 45 à 50 ; Luc, 50 à 55 ; Appoigny, 65 à 70 ; Somme, Aisne, Saint-Omer, 50 ; Meuse, 60.

Oignons

Les 100 kilos logés, départ : Auxonne, 215 ; Saint-Brieuc, 200 ; Roscoff, 130 ; Poitou, 220 ; La Fère ou Verberie, 200 ; Luc, 200 ; Mazé, 225 ; Charleval, 140.

Navets

Loon, 20 à 25 ; Luc, Sarthe, 25 ; Meaux, 30 ; Alsace, 28 à 30.

Pailles - Fourrages

Paris, — Marché libre.

Balles pressées, les 100 kilos départ, Centre, Ouest, Nord :
Paille de blé, 15 à 17 50 ; d'avoine, 13 à 15 50 ; d'orge ou escourgeon, 12 à 13.
Foin, 26 à 27. Luzerne, 34 à 36. Trèfle (en bottes), 32 à 33.

Graines Fourragères

Paris, le 24 novembre.

On cote les 100 kilos logés, départ :

Légumes secs

Paris, le 24 novembre.

Les 100 kilos, logés départ : Flageolet Nord, 310. Lingots Nord, 405 ; Vendée, 385 ; Landes, 330 ; Bourgoigne, 330. Cheveries Arpajon-Dourdan extra, 415 ; bons, 370 ; ordinaires, 220 à 250. Plats Midi, gros, 285 ; extra, 300. Cocos Landes, 315. Fèves Landes, 145. Lentilles vertes du Puy, 375 ; Cantal, 300. Pois ronds Nord, 250 ; décorés, 295.

Cidres et Eaux-de-Vie

Cidres, 10 à 11 fr. le degré ; cidres supérieurs, 11 à 12 fr. ; cidres de Bretagne, vers 5 50. Pas d'acheteurs sur Paris en raison des frais de transports.

Eaux-de-vie de cidre, le degré, 6 75 à 7 fr. ; qualités supérieures, 7 à 7 50.

Cours des Vins

La barrique, prise à l'anche et suivant régions :
MUSCADET 1937... 1.000 à 1.200
GROS-PLANT 1937... 450 à 550
SEIGLEIS 1937... 400 à 500
NOAH (distillerie) : 20 fr. 50 le degré-barrique.

Le Gérant : R. FAIVRE.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :
Beuf. — 1re catégorie, 7 à 14 fr. ; 2e catégorie, 4 à 5 fr. ; 3e catégorie, 1 50.
Veu. — 1re catégorie, 7 à 12 fr. ; 2e catégorie, 6 à 7 50 ; 3e catégorie, 6 fr.
Mouton. — 1re catégorie, 11 à 12 fr. ; 2e catégorie, 7 50 à 10 50 ; 3e catégorie, 6 fr.
Pore. — 6 à 8 fr. 50.
Beurre. — 12 à 13 fr.
Poulets. — 7 à 7 fr. 50.
Lapins. — 6 à 6 fr. 50.
Œufs. — La douzaine, 10 à 11 fr.

ANGERS

Blé, 140 à 150 fr. ; seigle, 130 à 135 fr. ; orge, 140 à 150 fr. ; foin, les 500 kilos, 125 à 135 fr. ; paille, 120 à 130 fr. ; Poulets, le demi-kilo, 4 à 4 25 ; canards, 8 à 8 10 ; pigeons, la couple, 8 50 à 9 50 ; lapins, le demi-kilo, 2 50 à 2 75 ; œufs, la douzaine, 11 50 à 12 fr. ; beurre, le demi-kilo, 11 à 11 50. Vaches laitières, l'unité, 2 400 à 3 000 fr. ; veaux, le kilo, 5 50 à 6 50 ; pores, 6 60 à 7 00.

CANDÉ, 22 novembre.

Blé, 133 fr. ; orge, 140-145 fr. ; avoine, 125-130 fr. ; Poules, la couple, 24-30 fr. ; poulets, la couple, 24-28 fr. ; canards, la couple, 24-30 fr. ; oies grasses, le kilo, 8 fr. ; oies maigres, la pièce, 28-34 fr. ; lapins, la pièce, 12-14 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 9 fr. ; œufs, la douzaine, 11 50 à 12 fr. ; beurre, la

livre, 10 25 à 10 75 ; pores gras, le kilo, 6 50 à 6 75 ; pores maigres, 6 50 à 6 75 ; porcelains, la pièce, 70 à 105 fr. ; Lapins de garenne, 6 50 à 7 fr. ; perdrix, la pièce, 9 à 10 fr.

BLAIN, 23 novembre.

Blé, 133 fr. ; farines, 249-251 fr. ; son, 108-110 fr. ; avoines, 127-132 fr. ; seigle, 143-145 fr. ; orge, 140-150 fr. ; sarrasin, 145-150 fr. ; Paille, 140-145 fr. ; les 500 kilos : foin, 130-135 fr. ; Beurre de lait, 13-13 50 la livre ; beurre ordinaire, 11 75-12 fr. ; œufs, 9 75-10 fr. ; la douzaine ; lait, 1 40 ; poules et poulets, 34-38 fr. ; la couple (5 50-6 fr. la livre) ; oies, 32-36 fr. ; 5 25-5 50 le kilo ; vaches, 5 75 à 6 fr. ; moutons, 5 50-6 fr. ; pigeons et pigeonneaux, 6 50-8 50 ; la couple ; lapins, 15-25 fr. (5 50-6 fr. le kilo) ; lièvres, 15-28 fr. ; levrards, 14-22 fr. ; perdrix et perdreaux, vrac, 11-22 fr. ; pigeons ramiers, 5-6 fr. ; lapins de garenne, 6-7 fr. ; Beufs, 4-4 50 le kilo ; taureaux, 3 75-4 30 ; vaches, 3 25-3 70 ; génisses, 4 50-4 75 ; veaux, 6-6 25 ; moutons et agneaux, 4 50-5 50 ; pores gras, 6 20-6 40 ; porcelets de six semaines à trois mois, 90-220 fr. ; courants, 230-340 fr. ; Cidre, 110 à 130 fr. ; la barrique (droits en sus) ; au détail, 0 60-0 75 le litre ; pommes à cidre, 220-250 fr. la tonne. Pommes de terre, 55-65 fr. les 100 kilos.

CHATEAUBRIANT, 24 novembre.

Avoine, 135 à 138 fr. ; orge, 145 à 150 fr. ; sarrasin, 150 à 155 fr. ; son, 120 à 125 fr.

Les 500 kilos : paille de blé, 145 à 150 fr. ; paille d'avoine, 130 à 140 fr. ; foin, 180 à 200 fr. ; suivant qualité.

Cidre ordinaire, la barrique, 100 à 110 fr. ; première qualité, 110 à 120 fr. ; droits en sus.

Pommes à cidre, 120 à 130 fr. ; pommes de distillerie, 110 à 115 fr. ; les 500 kilos.

Pommes de terre saucisses, 33 à 40 fr. ; autres variétés, 24 à 25 fr. ; Beurre en gros, le kilo, 20 à 21 fr. ; détail, 23 à 24 fr. ; œufs, la douzaine, 10 à 11 fr.

La pièce : poulets, 12 à 15 fr. ; poules, 14 à 15 fr. ; canards, 16 à 18 fr. ; pigeons, 5 à 6 fr. ; lapins, 10 à 15 fr. ; lièvres, 23 à 25 fr. ; levrauts, 11 à 18 fr. ; Beufs de travail, 4 000 à 5 000 fr. ; la paire ; taureaux, 4 à 5 000 le kilo ; beufs gras, 4 à 4 30 le kilo ; vaches laitières ou amoullantes, 2 300 à 3 200 fr. ; vaches grasses, 3 25 à 3 50 le kilo ; génisses grasses, 4 25 à 4 50 le kilo ; génisses, 1 400 à 1 800 fr. ; veaux de lait, 5 à 5 50 le kilo ; vaches, 5 75 à 6 fr. ; moutons, 5 50 à 6 fr. ; pores de lait, 80 à 110 fr. ; pores maigres, 230 à 300 fr. ; pores gras, 6 50 à 6 70 le kilo ; cochons, 5 à 5 50 le kilo.

LA ROCHE-BERNARD

Blé, coques officiel : avoine, 145 à 150 fr. ; blé noir, 142 à 148 fr. ; seigle, 150 à 152 fr. ; orge, 162 à 165 fr. ; Foin, les 500 kilos, 115 à 125 fr. ; paille, 120 à 122 fr. ; Poulets, la couple, gros, 38

à 43 fr. ; moyens 31 à 37 fr. ; petits 22 à 30 fr. ; canards, la pièce, 12 à 15 fr. ; oies, 19 à 27 fr. ; pigeons, la couple, 9 à 11 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 23 fr. ; œufs, la douzaine, 10 50 à 11 fr. ; beurre, le demi-kilo, 11 50 à 13 fr. ; Cidre, la barrique, 120 fr. ; droits en sus. Beufs gras, le kilo sur pied, 4 50 à 5 fr. ; beufs de travail, la paire, 4 000 à 6 100 fr. ; vaches grasses, le kilo, 4 à 4 50 ; vaches laitières, 1 350 à 1 550 ; taureaux, le kilo, 3 60 à 4 fr. ; veaux, la paire, 3 500 à 4 200 fr. ; veaux de lait, le kilo, 6 25 à 7 40 ; génisses, la pièce, 1 200 à 1 600 fr. ; moutons, le kilo, 5 à 6 30 ; pores, 6 75 à 7 fr. ; pores de lait, 90 à 120 fr. ; Laine lavée, 18 à 20 fr. le kilo. Châtagnes, 90 à 125 fr. les 500 kilos.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 35 à 37 fr. ; moyens 25 à 30 fr. ; petits 20 à 23 fr. ; lapins, la pièce, 10 à 16 fr. ; œufs, la douzaine, 11 50 à 12 fr. ; beurre, le demi-kilo, 11 50 à 12 fr. ; châtagnes, 12 à 15 fr. le doub.

Veaux : amenés 19, vendus 18, le kilo, 6 50 à 7 25.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 32 à 36 fr. ; moyens 28 à 30 fr. ; petits 24 à 27 fr. ; canards, la pièce, 12 à 15 fr. ; pigeons, la couple, 16 à 17 fr. ; lapins, la pièce, 18 à 19 fr. ; œufs, la douzaine, 11 50 à 12 fr. ; beurre, le demi-kilo, 11 à 11 50.

TREILLIÈRES

Foire annuelle le 4 décembre.

CLISSON

Blé, 133 fr. ; farine, 251-253 fr. ; avoine, 140 fr. ; son, 112-115 fr. ; Haricots lingots, 400 fr. ; brézins, 300 fr. ; Pommes de terre, 60-65 fr. ; Foin, les 500 kilos, 200-210 fr. ; pailles, 135-150 fr. ; Poulets, la couple, gros 42-50 fr. ; moyens 34-41 fr. ; petits 30-35 fr. ; lapins, la pièce, 8-15 fr. ; œufs, la douzaine, 12-12 50 ; agneaux, le demi-kilo, de ferme 12-13 fr. ; de boucherie 12 fr. ; Beufs gras, le kilo sur pied, 3 50-5 fr. ; vaches grasses, 3 50-5 fr. ; laitières, l'unité, 1 800-1 000 fr. ; veaux, le kilo, 6-6 50 ; pores, 6 90 ; pores de lait, 150-225 fr.

PORNIC

Poulets, la couple, gros 32 à 36 fr. ; moyens 28 à 30 fr. ; petits 24 à 27 fr. ; canards, la pièce, 12 à 15 fr. ; pigeons, la couple, 16 à 17 fr. ; lapins, la pièce, 18 à 19 fr. ; œufs, la douzaine, 11 50 à 12 fr. ; beurre, le demi-kilo, 11 à 11 50.

DOCKS de l'Ouest

S^{te} A^{me} d'alimentation et d'approvisionnement - Magasins Bleus
600 Succursales dans 10 départements
Entrepôts Généraux : NANTES-BREST

RÉCLAME DE DÉCEMBRE

ÉPICERIE.			
BOULES crème, 1 ^{re} qualité	les 250 gr.	4	»
BOULES au praliné, qualité supérieure	—	5	»
SAC garni, crème et praliné	le sac	5 50	»
BOITE fant ^{asy} , crème, praliné et fondants	la boîte	3	»
—	la grande boîte	4 50	»
BOITE de luxe, garnie	la boîte	8 50	»
—	la grande boîte	16	»
BISCUITS mélange assorti	la boîte	7	»
CAFÉ «Le Mazagran», mélange extra-fin	le paq. 250 gr.	5 70	»

VINS FINS - LIQUEURS.

ROYAL KALDA, Grand Vin	la balle 75 cl.	4	»
BORDEAUX vieux	—	5	»
ST-EMILION	—	6 50	»
POMMARD	—	10	»
BORDEAUX blanc	—	4	»
SYLVANER, Grand Vin d'Alsace	la flûte 72 cl logé	7 50	»
MOUSSEUX BARON DE CHARMEUIL	la balle 80 cl.	6 25	»
— Vve AMIOT carte argent	—	10 50	»
CHAMPAGNE «COMTE de BALMONT»	—	13	»
TREMENTINE 43°, liqueur fine de dessert	le litre	28	»

« RÉCLAMEZ notre CARTE complète de VINS FINS »
« L'AUTHENTICITÉ de tous nos VINS est GARANTIE »

JOUETS - DIVERS.

POUPÉE tête incassable, sous cellophane	la poupée	3 50	»
— en boîte	—	6 75	»
BALLE Arlequin, grande taille	la balle	4	»
FUSILIER-MARIN tissu bourré, sous cellophane, 40 cm.	l'un	9	»
ZOUAVE tissu bourré, sous cellophane, 40 cm.	—	9	»
CAMION-AUTO bois laqué décoré, 45 cm.	l'une	11	»
AUTO-BENNE bois laqué décoré, 45 cm.	l'une	11	»
CHARIOT à sable, bois laqué avec flèche	l'un	11	»
BABY cellulo, grande taille	—	22 50	»
ANIMAUX - TIRES : chat, lapin, pigeon	—	5	»
Série de 3 SALADIERS « Bibendum »	la série	15	»
SAC salpa forme mode, fermeture éclair	le sac	35	»

LES JOUETS NE SONT PAS VENDUS DANS NOS SUCCURSALES DE NANTES
Pour vos achats de PANTOUFLES, consultez nos QUALITÉS et nos PRIX

TOUJOURS A LA BASE D'UNE BELLE RÉCOLTE

SCORIES THOMAS

POUR LES TERRES PAUVRES EN CHAUX

Cyclistes !

PROFITEZ... de l'occasion unique qui vous est offerte d'acheter et d'équiper votre bicyclette à des PRIX INCROYABLES de BON MARCHÉ

Avant la hausse, nous avons pu acquérir de nos fabricants d'énormes quantités de marchandises de qualité exceptionnelle

POUR LES GRANDS : Bicyclettes, Taxis, Pous, Eclairages et les multiples accessoires qui composent un vélo.

POUR LES PETITS : des milliers de jouets mécaniques (et nécessaires à leur développement physique) Vélos Jouets, Tricycles, Autos, Pâtinettes, etc...

POUR LES MAMANS : une gamme incomparable de Voitures d'Enfants tous modèles, à des Prix imbattables

que vous pourrez obtenir à 25 % de leur valeur réelle.

GRAND COMPTOIR VELOCIPEDIQUE NANTAIS

1, place Bretagne, NANTES - Téléph. 125.57

Avant de fixer votre choix, renseignez-vous ailleurs et vous achèterez chez nous ensuite.

LE MEUX ASSORTI ET LE MOINS CHER DE TOUTE LA REGION

PLANTS de VIGNE Racines extra

ARBRES FRUITIERS toutes variétés

PEUPLIERS à croissance rapide

Catalogue instructif n° 38 envoyé franco sur demande

PÉPINIÈRES

J.-B. DAVODEAU, Père

VARADES (Loire-Inf.)

FIÈVRE APHTEUSE

AGRICULTEURS !!! n'employez qu'un seul remède pour éviter et guérir LA FIÈVRE APHTEUSE

Le Trésor du Fermier

Le seul remède dont la GUÉRISON EN CINQ JOURS a été constatée et certifiée par une Commission Départementale de Vétérinaires du Lot-et-Garonne. MÉFIEZ-VOUS DE CES SÉRUMS SANS EFFET, dont l'adresse et le nom des Préparateurs sont inconnus. Le LABORATOIRE VÉTÉRIINAIRE DU BÉQUET, à PONT-DE-LA-MAYE (Gironde), ne craint pas de publier hautement son adresse et d'en garantir les effets.

AGRICULTEURS !!! Vous employez le TRÉSOR DU FERMIER avec succès, par vous-mêmes, et sans avoir recours à personne.

En dépôt dans toutes les Pharmacies sérieuses

Chaussures LETOURNAUX

7, Rue Guépin - NANTES - Place Bretagne

DIPLÔME QUALITÉ - DES PRIX - MAISON DE CONFIANCE

Grand Choix de CHAUSSURES « Cloges », « Cloges », « Cloges »

Spécialité pour Pieds sensibles, Femme et Homme

Remise 5 % aux Membres du Syndicat sur présentation de leur carte